

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19815 - 76ÈME ANNÉE

Comment dépasser les protestations légitimes autour des recrutements des hauts fonctionnaires dans un contexte de chômage massif des jeunes diplômés réunionnais ?

L'importance d'une administration au service d'un plan de développement réunionnais



Plus de la moitié des jeunes Réunionnais de moins de 25 ans sortant de l'école sont au chômage, parmi eux de nombreux diplômés.

En raison du fort taux de chômage touchant les diplômés réunionnais, des nominations par Paris de hauts fonctionnaires extérieurs à notre île est susceptible de créer une polémique en raison d'une situation sociale explosive. A partir du moment où la mission de ces administrations sera d'accompagner un plan de développement réunionnais et non plus les orientations de Paris, le critère primordial de recrutement devra

d'être une personne profondément convaincue de la nécessité d'œuvrer pour le développement de La Réunion et de son peuple. Ce critère ne peut s'appliquer qu'à des personnes profondément convaincues d'être membres d'un peuple réunionnais et fiers d'être Réunionnais, indépendamment de leur lieu de naissance.

Suite à une campagne de protesta-

tions, le nouveau délégué régional du CNFPT a renoncé à son poste. Il va donc sans doute réintégrer son administration d'origine, la DIECCTE. Selon le CNFPT, cette personne habite à La Réunion, et sa famille y est intégrée depuis une quinzaine d'années. C'est sans doute la particularité de cette affaire, car dans le passé, ce sont les nominations de hauts fonctionnaires tout juste débarqués de l'avion qui justifiaient pareilles

mobilisations.

Le débat s'est focalisé sur l'origine extérieure à notre île du délégué régional du CNFPT. Pour les opposants à cette nomination, ne pas nommer un Réunionnais était considéré comme un mépris pour tous nos compatriotes qui se sont formés pour atteindre le niveau de compétences requis pour un tel poste.

Dans ces conditions, tout porte à croire qu'une nouvelle nomination va intervenir. Des candidats réunionnais ayant été recalés une première fois, ce sera sans doute parmi eux que sera choisi le nouveau délégué régional du CNFPT. Pour Paris, que change le refus de Mohammed Boukerrou d'accepter sa nomination ? Sans doute pas grand-chose.

« Fusiller le créole » dit un chef de service Réunionnais

En effet, le CNFPT comme les autres administrations déconcentrées a à sa tête un chef de service nommé dans le cadre d'un mouvement national à l'échelle de la République. La responsabilité de ces hauts fonctionnaires est de décliner fidèlement dans un territoire les orientations décidées par l'administration centrale à Paris. Que le directeur soit Réunionnais ou pas ne change rien sur ce point. Un précédent parmi tant d'autres illustrent ce fait. Voici quelques années, la nomination d'un Réunionnais en tant que Recteur de l'Académie de La Réunion avait été saluée. Mais qu'y avait-il de

Réunionnais dans les décisions prises par ce haut-fonctionnaire ? Par exemple, le calendrier scolaire appliqué dans notre île s'est encore rapproché de celui de la France ce qui fait que les vacances d'été ont désormais une durée proche de celles d'hiver. Cela signifie que les élèves doivent aller à l'école pendant les mois les plus chauds de l'année, alors que la période plus tempérée de l'hiver ne cesse de voir le nombre de jours de classe réduit. Ceci pénalise plus de 200.000 jeunes Réunionnais qui vont à l'école. Et n'est-ce pas un Réunionnais chef de service de l'Instruction publique qui avait appelé à « fusiller le créole » ?

Priorité à la construction d'un projet réunionnais

Ceci rappelle qu'aussi légitimes que soient les protestations, il est important de garder le cap sur l'essentiel : comment faire pour que les administrations puissent être au service d'un projet de développement réunionnais ? Sachant que ces services sont sous la tutelle de Paris, il est donc nécessaire d'obtenir l'accord du pouvoir central sur ce point. Cela suppose donc de transférer plus de responsabilités à un territoire comme La Réunion, afin que les administrations puissent avoir comme priorité l'application d'un plan de développement conçu à La Réunion par des Réunionnais pour les Réunionnais. La Conférence territoriale reste le lieu privilégié pour élaborer ce projet, c'est la re-

vendication portée depuis 2018 par le Parti communiste réunionnais. Cette idée est de plus en plus partagée, et la tenue de cette Conférence territoriale a déjà été soutenue publiquement par Ericka Bareigts le 19 mars dernier à Saint-Denis, et le 31 mars à Saint-Pierre.

Pour une administration réunionnaise

Depuis sa création en 1959, le Parti communiste réunionnais milite pour que les Réunionnais puissent avoir le droit de gérer les affaires les concernant, par l'intermédiaire d'un pouvoir réunionnais responsable devant une assemblée réunionnaise. Dans cette optique, le PCR est l'outil au service de la population pour libérer les Réunionnais du joug du néo-colonialisme qui joue aussi sur les divisions de la société pour maintenir sa domination.

La mise en application d'un projet réunionnais par les administrations en place à La Réunion permettra sans doute de dépasser toutes les polémiques sur les origines des hauts fonctionnaires. Car le critère primordial sera d'être une personne profondément convaincue de la nécessité d'œuvrer pour le développement de La Réunion et de son peuple, autrement dit d'être un Réunionnais fier de l'être, indépendamment de son lieu de naissance.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

A quand des jours fériés pour acter la concorde réunionnaise ?

Aujourd'hui, les catholiques célèbrent le vendredi saint. C'est un jour important au sein de la semaine sainte, mais il n'est pas férié en France. Ce jour nous permet de nous interroger sur les jours fériés, et leur signification. La France en reconnaît 11 auxquels il faut rajouter la fête Réunionnaise de la Liberté (Fét Kaf).

Nous avons d'abord le premier groupe : les fêtes religieuses chrétiennes. Le jeudi de l'Ascension, la fête de l'Assomption, la Toussaint et Noël sont fériés à la suite de l'arrêté du 29 germinal, an X (19 avril 1802) découlant du Concordat, reconduit par la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, article 42. La loi du 8 mars 1886 ajoute le lundi de Pâques et le lundi de Pentecôte (ces lundis ne sont pas des fêtes liturgiques en eux-mêmes, mais des jours de repos consécutifs, qui datent du gouvernement républicain de Charles de Freycinet ; la fête religieuse a, quant à elle, lieu le dimanche correspondant). Le lundi de Pentecôte a perdu son caractère de jour de repos en 2004 au titre de la Journée de solidarité envers les personnes âgées ; mais est redevenu chômé en 2008. Il est souvent imposé aux salariés pour des raisons d'organisations, qui voient ainsi ce jour déduit de leur stock de jours de RTT en contrepartie, à moins de le récupérer avec une autre journée de travail supplémentaire.

Le deuxième groupe comprend les fêtes civiles. 1er janvier, Jour de l'an, nommé également « Nouvel an » : ce jour devient férié sous le 1er Empire par avis du Conseil d'État du 23 mars 1810.

1er mai, fête du Travail : ce jour est, en premier, déclaré jour chômé le 23 avril 1919 en même temps qu'est ratifiée la journée de 8 heures. Pétain la change en « fête du Travail et de la Concorde sociale » en en faisant un jour férié, chômé et payé. L'instauration de ce jour commémorant les luttes de travailleurs n'aboutit qu'avec la loi du 30 avril 1947 (jour chômé et payé), modifiée par celle du 29 avril 1948 (« fête du Travail »).

8 mai, fête de la Victoire, commémoration de la « capitulation sans condition » (à ne pas confondre avec un armistice) de l'Allemagne nazie mettant fin à la Seconde Guerre mondiale en Europe. Déclaré jour férié de commémoration, en

France, le 20 mars 1953, le caractère férié est supprimé par le président Charles de Gaulle en 1959. Par la suite, le président Giscard d'Estaing supprime également la commémoration en 1975. Ce n'est qu'en 1981 que la loi rétablit le jour férié commémoratif sous la présidence de François Mitterrand.

14 juillet, fête nationale française, commémoration de la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790 qui célébrait la prise de la Bastille l'année précédente. C'est sous la Troisième République que ce jour devient la fête nationale par la loi du 6 juillet 1880.

11 novembre : armistice, jour anniversaire de l'armistice de 1918 mettant fin à la Première Guerre mondiale et de commémoration annuelle de la victoire et de la paix, journée d'hommage à tous les morts pour la France.

Les jours fériés ont une raison historique, symbolique ou religieuse. Mais on peut se demander la pertinence du lundi de Pâques ou le lundi de pentecôte. Ce ne sont pas des fêtes religieuses. Ils ont été faits fériés par un gouvernement qui n'a tenu que du 9 janvier 1886 au 5 décembre 1886. Ces deux jours pourraient être accordés aux différentes composantes de notre peuple, avec par exemple le nouvel an tamoul ou l'Aïd el-Fitr, Eid al-Kabir ou encore le nouvel an lunaire. La Réunion est riche de ces diversités, et il est temps de le reconnaître même dans notre calendrier. De même, la date du 19 mars qui met fin au joug colonial a autant d'importance pour le peuple Réunionnais que le 11 novembre. La Réunion doit se tourner vers l'avenir, mais avant cela elle doit se réconcilier avec son passé. Et la symbolique des jours fériés est pas important.

« Christ aussi a souffert, et ce une fois pour toutes, pour les péchés. Lui le juste, il a souffert pour des injustes afin de vous conduire à Dieu. Il a souffert une mort humaine, mais il a été rendu à la vie par l'Esprit. » 1 Pierre 3.18

Bonnes Semaine Sainte à tous les Réunionnais
Catholique

David Gauvin

Oté

Kansa nout latèstasyon dan la lang kréol rényonèz ?

Mézami, mèkrodi mwin la gard in n'afèr dann télé é i fo mi anparl azot. Kossa i lé par l'fète ? Zot i koné laba dann la franss néna lo konfinaz é si wi rode fé kékshoz lé pa otorizé par la loi, tomatikman, i fo wi ranpli in l'atèstasyon dérogatoir. Ni koné sa nou issi pars kan nou lété an konfinaz nou la ranpli bann zatèstasyon-la.

Sak mi di azot la, dizon, sa i kass pa lo kate pate in kanar mé sak lé in pé pli orizinal sé ké lo latèstasyon i pé z'ète ékri dann la lang fransèz-pars d'après la konstitisyon lo fransé sé la lang nasyonnal - mé galman dann toute bann lang lé otorizé zordi dan La Franss pars sa i fé parti o patrimoine La Franss é sa ossi lé marké dann la konstitisyon.

Si tèlman ké laba dann la Normandi lo latèstasyon dérogatoir lé ékri dann la lang franssé épi dann la lang normand in pé i apèl patoi é d'ot i kriye ali lang minoritèr. Lé légal lo zafère, mèm si bann zandarm néna difikilté pou lir kozman-la... Figuir azot néna par-la 70 lang minoritèr dsi lo tériroir fransé é konm lo konfinaz lé zénéralizé dann dé-troi zour pou troi somenn, sré intéréssan oir si nora an pliss lo latèstasyon dérogatoir dann la lang bann fransé, soisant-dis modèlè latèstasyon pou toute lo tériroir.

An touléka, mi panss, ni pé konte dsi bann militan band lang réjyonal pou fé lo nésséssèr é konm la bétiz sé lo kékshoz lo pliss partazé dann lo mond, mi panss nora pliss d'in ralé - poussé.. Mé i fo fé avanss lé shoz é sirtou pa rate lo band zokazyon... Nou na poin konfinaz ziska zordi, donk na poin latèstasyon dérogatoir mé kan n'ora, si n'ora, sèryèzman lé ga, ni sava pa rès déyèr banna. Mi panss zot i konpran amwin : mi souète pa lo konfinaz mé si néna ? Sar nésséssèr trouv in moiyn pou moiyéne.

Justin